

**Délibération du Conseil d'Administration n° 08-22
Séance du lundi 14 février 2022**

Rendue exécutoire

Le Conseil d'Administration de Val d'Oise Habitat s'est tenu le 14 février 2022 à 14h30 par voie dématérialisée, sous la présidence de Madame Marie-Christine CAVECCHI, le quorum étant atteint.

PRÉSENTS :

M ^{me} Marie-Christine CAVECCHI	Présidente,
M. Xavier HAQUIN	Vice-président
M. Patrick BAQUIN	Administrateur
M ^{me} Josette BÉGUIN	Administratrice
M. Daniel BLANC	Administrateur
M ^{me} Odile DROUILLY	Administratrice
M ^{me} Sabrina ECARD	Administratrice
M. François HANET	Administrateur
M. Raoul JOURNO	Administrateur
M ^{me} Nadia METREF	Administratrice
M. Georges MOTHRON	Administrateur
M ^{me} Dominique NEVEU	Administratrice
M. Christophe NOELETTE	Administrateur
M ^{me} Tatiana PRIEZ	Administratrice
M. Alexandre PUEYO	Administrateur
M ^{me} Agnès RAFAITIN	Administratrice
M. Harry ROCK	Administrateur
M. Emmanuel VIEGAS	Administrateur
M ^{me} Sandra YAKOWENKO	Administratrice
M. Ramzi ZINAOUI	Administrateur

20 présents

ABSENTS :

M. Christian DIDELET	Administrateur
M. Pascal TISSERAND	Administrateur
M. François VERJUS	Administrateur

3 absents

ASSISTAIENT EGALEMENT :

M ^{me} Séverine LEPLUS	Directrice générale
M ^{me} Nathalie DA SILVA	Représentante du CSE
M. Bruno AGEZ	Commissaire aux Comptes
M ^{me} Josette DEROUX	Représentant le Commissaire du gouvernement
M ^{me} Christelle MAROTE	Représentant le Commissaire du gouvernement
M ^{me} Diane ROUSSIGNOL	Représentant le Conseil départemental du Val d'Oise

Services internes VOH :

M. CAVITTE, Mme POINLANE, M. CLAUDE, M. CARMIER, Mme GRIESBACH, Mme BARRANCO,
Mme BEHLOUL

Direction/Service : Direction Générale

Objet : Fixation de la part variable de la rémunération de la Directrice Générale au titre de l'année 2021

Vu l'article R421-20 du CCH qui définit les modalités de rémunération du Directeur général entre la part fixe et la part variable ;

Vu le rapport présenté au présent Conseil d'Administration relatif à l'objet susvisé.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré :

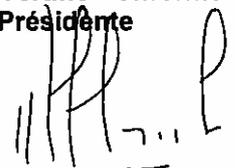
- **APPROUVE** la décision de verser à la Directrice Générale au titre de l'année 2021, 98% du montant maximal de la part variable.

Approuvé à la majorité

4 abstentions : Mme Béguin, M. Blanc

M. Rock, Mme Yakowenko

**Pour Extrait Certifié Conforme
La Présidente**



Marie-Christine CAVECCHI